

**Séance ordinaire du 11 juin 2024**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

**Délibération n°11062024D06**

**Objet : Commande publique – attribution des marchés de travaux aux entreprises retenues dans l'accord cadre multi attributaires pour la réfection de la voirie**

Date de la convocation et de l'affichage : 5 juin 2024  
 Nombre de conseillers en exercice : 29  
 Nombre de conseillers présents : 24  
 Nombre de pouvoirs : 5  
 Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0  
 Nombre de votants : 29  
 Pour : 29  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Le 11 juin 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER		X		Franck VILLAND
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET		X		Patrick CHAPUIS
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Aly DIARRA	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Christine CARREL		X		Serge GUILLEMAT
Roger BILLARD	X			
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Fabien CHAMPONNOIS	X			
Séverine DEBERNARDI	X			

Accusé de réception en préfecture  
 073-200083681-20240611-11062024D06-DE  
 Date de réception préfecture : 18/06/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Sarah HENICKE		X		Chantal GIRAUD
Mylène AVILA	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI

Secrétaire de séance : Elodie Da Silva

-----

**Rapporteur** : Jacques VELTRI, Adjoint au maire en charge des travaux et du patrimoine bâti

**Exposé des motifs** : Une consultation des entreprises pour la passation d'un accord cadre multi attributaires pour la réalisation de travaux de VRD et de maçonnerie a été lancée le 21 février 2024 avec une date de remise des offres pour le mercredi 27 mars 2024 à 12h.

L'objectif de ce marché est de sélectionner au maximum 3 entreprises ou groupement d'entreprises qui seront remis en concurrence, dans le cadre de marchés subséquents, pour réaliser des travaux de voirie, réseaux et maçonnerie sur la commune. La sélection des entreprises, pour l'accord cadre, s'effectue selon le critère du prix (60% de la note finale) et selon la valeur technique de l'offre (40% de la note finale).

Les trois entreprises ou groupements d'entreprises retenus à l'issue de la consultation initiale seront remis en concurrence en fonction des besoins de la collectivité à travers des marchés subséquents (marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, avec une procédure de remise en concurrence allégée, basée dans le cas présent uniquement sur le prix).

A l'issue de la consultation, quatre entreprises ou groupements ont répondu.

**Critère prix (60%) :**

Le prix des prestations est apprécié au regard du niveau de prix de tous les articles du bordereau des prix et évalué par l'addition des montants des trois chantiers types qui servent de base de comparaison. Ces chantiers types correspondent aux travaux moyens effectués annuellement par la collectivité (un chantier de voirie, un chantier de réseau et un chantier de maçonnerie).

**Critère valeur technique de l'offre (40%) :**

La valeur technique de l'offre est appréciée au regard du mémoire technique du candidat à travers les sous-critères suivants :

- Les propositions de l'entreprise pour expliciter ses délais d'intervention possible sur les chantiers, la réponse aux chantiers urgents éventuels (40 %)
- La valeur de l'organisation proposée pour l'exécution des travaux (30%)
- Les indications concernant les procédés d'exécution envisagés et les moyens qui seront utilisés tant en hommes qu'en matériel sur ce marché ; ainsi que la liste de sous-traitants que l'entrepreneur envisage de proposer à l'acceptation du maître de l'ouvrage après la conclusion du marché (20 %)
- Une note indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur les chantiers ainsi que la prise en compte de l'environnement particulier des chantiers, adapté à chaque marché subséquent (10 %)

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20240611-11062024D06-DE  
Date de réception préfecture : 18/06/2024

Les commissions travaux et préservation du patrimoine bâti et finances et ressources humaines se sont réunies le mardi 4 juin 2024 à 18h00 afin de procéder à l'examen du rapport d'analyse des offres, rédigé par le bureau d'études ALPETUDES, maître d'œuvre sur la passation de ce marché.

Après validation du rapport, les commissions citées ci-dessus ont proposé de retenir les candidats ci-dessous pour intégrer l'accord cadre :

- Groupement GUINTOLI / EHTP
- Groupement EUROVIA SERTPR / SPTP
- Groupement EIFFAGE ROUTE CENTRE EST / SPIE BATIGNOLLES TP AURA

La durée de l'accord cadre est d'un (1) an renouvelable trois (3) fois, pour une durée maximale de quatre (4) ans.

Vu l'avis favorable des commissions communales travaux et finances réunies en date du 4 juin 2024

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de l'adjoint au maire en charge des travaux et du patrimoine bâti et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec chacun des trois candidats retenus un contrat type « accord-cadre », d'une durée d'un an renouvelable trois fois, pour réaliser des travaux de voirie, réseaux et maçonnerie sur la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce contrat et en particulier les marchés subséquents à intervenir avec les entreprises ou groupement d'entreprises retenus.

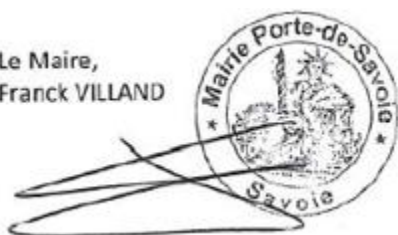
---

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 11 juin 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Le Maire,  
Franck VILLAND



La secrétaire de séance,  
Elodie DA SILVA

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20240611-11062024D06-DE  
Date de réception préfecture : 18/06/2024